

## Inscription au registre des Français établis hors de France

### JUSTIFICATIFS A FOURNIR

#### 1- A fournir obligatoirement :

- **Carte nationale d'identité** en cours de validité **ou passeport**
- **Justificatif de résidence au Burkina Faso**
  - le visa de long séjour (plus de six mois) ou
  - un arrêté de nomination ou
  - un contrat de travail ou
  - une attestation de l'employeur ou un contrat de bail prouvant la résidence effective et durable au Burkina (au moins 6 mois et un jour)
- **Pour les familles** : le livret de famille ou à défaut, l'acte de mariage et l'acte de naissance des enfants.
- **1 photo récente de face** (pour établissement de la carte consulaire)

**La localisation de votre domicile** (numérotation de la rue et du logement) vous est demandée afin de vous communiquer les coordonnées de votre chef d'îlot.

#### 2- Facultatif mais recommandé :

- Extrait de l'acte de naissance comportant filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (obligatoire pour une première demande de passeport ou de CNIS)
- Permis de conduire

**NB : l'inscription au registre des Français établis hors de France est valable 5 ans .**